

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2009

SP.IG - 203.2009

L'An Deux Mille Neuf, le mercredi 25 mars à 18 H 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste SALLABERRY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) – M. VIEIRA, M.BEITIA, M.BERRA, Mme LAXAGUE, M.CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENASIA (Adjoint) – Mme UGARTEMENDIA, Mme BERNARD CUISINIER, Mme CADIEU, M.ARAMBURU, M. LOPEZ DARRIBAT, M.NARVARTE, M.Yannick CAZALIS, Mme SEGADE, M.LARRARTE ITURRIZA, Mme BRIAIS, M.CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, M.BURGUET, M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle Christelle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M.ELIZALDE.

ÉTAIENT EXCUSES : Mme BRUANT donne procuration à M.BURGUET, Mme BERAZA LABATTUT donne procuration à Mme DUHART ETCHENASIA, M. ETCHEVERRY, M.SUERTEGARAY donne procuration à M.ECENARRO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BURGUET

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et indique qu'une motion sera proposée en fin de séance concernant la décision de fermeture de certaines classes sur Hendaye, vu l'urgence.

Mme KEHRIG indique que plusieurs motions ont été présentées en urgence, et qui étaient urgentes. Il aurait peut-être été bon d'envoyer cette délibération aux élus hier ou aujourd'hui par mail, qu'ils puissent au moins la lire et qu'ils ne la découvrent pas sur la table. S'il y a une autre urgence, on pourrait peut-être utiliser ce moyen pour la communiquer.

M. le Maire précise que durant l'autre mandat également les élus souhaitent avoir les motions en même temps que les autres rapports à l'ordre du jour. Mais là, elle n'était pas encore prête.

M. VIEIRA informe qu'il a eu connaissance des derniers éléments concernant ce texte, la veille à 18 h.

M. ECENARRO lui précise que s'il avait communiqué l'information avant, il aurait pu la modifier hier à partir de 18 h. Il n'y a pas d'affaires urgentes, il n'y a que des gens en retard.

M. le Maire indique que cette délibération sera proposée au vote en fin de séance.

Il fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2009 par M. BURGUET, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Mme KEHRIG souhaite revenir sur la délibération concernant le PLH. Lors du dernier conseil, elle avait interrogé M. le Maire sur le financement des actions de ce PLH et ce dernier lui a répondu que ce sujet n'avait nullement été abordé. Elle s'est procuré le compte-rendu de la commission "urbanisme et habitat" du 18 décembre 2008, dans lequel elle a pu lire que le financement du PLH était bien à l'ordre du jour, qu'il avait été abordé et que la somme de 750 000 € par an est avancée. Elle confirme l'inquiétude de son groupe quant à ce PLH, ses actions et son financement de 750 000 € qui leur paraît excessif.

M. BERRA entre en séance.

M. le Maire lui rappelle que c'est un financement de la communauté de communes.

Mme KEHRIG est d'accord mais indique qu'il s'agit de 750 000 € par an et on risque de faire doublon avec plusieurs actions, notamment l'EPFL, et nos services techniques.

M. le Maire indique que c'est une décision de la communauté de communes, et il pense qu'elle est étayée et mûrement réfléchie.

M. KEHRIG demande ensuite à M. le Maire s'il avait fait remonter les informations concernant les petites erreurs qui étaient contenues dans le diagnostic du PLH.

M. le Maire répond qu'il ne l'a pas encore fait mais qu'il le fera.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 7 mutations foncières pour un montant global de 9 345 800,00 Euros

- Décisions :

031.09 Aménagement trottoirs rue Leku Eder - Marché passé avec la société SOGEBE (35 935.61 € TTC)

032.09 Marché général espaces verts - Lot 10 : protection des végétaux - Marché passé avec le Comptoir Agricole Basque

033.09 Marché général espaces verts - Lot 8 : bois traité - Marché passé avec Comptoir Agricole Basque

034.09 Marché général espaces verts - Lot 5 : gazons - Marché passé avec le Comptoir Agricole Basque

035.09 Marché général espaces verts - Lot 2 : produits phytosanitaires et engrais chimiques - Marché passé avec le Comptoir Agricole Basque

036.09 Marché général espaces verts - Lot 29 : horticulture - Marché passé avec les Ets VOLTZ

037.09 Marché général espaces verts - Lot 7 : désherbants - Marché passé avec les Ets IRASTORZA

038.09 Marché général espaces verts - Lot 3 : amendements et terreau - Marché passé avec les ETS LOREKI

039.09 Marché général espaces verts - Lot 6 : placages de gazon - Marché passé avec les Ets SUD-OUEST GAZON

040.09 Marché général espaces verts - Lot 1 : horticulture - Marché passé avec les Ets MILLET DIFFUSION SEMENCES

041.09 Acompte de subvention - Comité des Fêtes

042.09 Port de plaisance d'Hendaye - Remplacement de pontons - Lot 1 : pontons - Marché (procédure adaptée) passé avec METALU INDUSTRIES INTERNATIONAL (274 172.24 € TTC)

043.09 Port de plaisance d'Hendaye - Remplacement de pontons - Lot 2 : bornes - Marché (procédure adaptée) passé avec SPIE SUD OUEST (42 115.36 € TTC)

044.09 Fourniture de produits et de matériel d'entretien - Lot 1 : produits d'entretien - Lot 2 : matériel d'entretien - Marché passé avec le groupe Pierre LE GOFF

045.09 Acompte de subvention - EPIC HENDAYE TOURISME

046.09 Réfection des trottoirs rue Mentaberry - Marché SOGEBE (22 090 € TTC)

L'ordre du jour est ensuite abordé :

022.2009 - PROJET TRANSFRONTALIER VOIE VERTE, VELOROUTE - DÉCISION DE PRINCIPE

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les circulations douces entre Bayonne et Pampelune, il est décidé de participer au projet transfrontalier voie verte/véloroute, qui concernera, pour Hendaye le Bd de la Mer, la liaison monument aux morts/port de Caneta, la passerelle bois entre l'ancienne base navale et le plan incliné d'Errotacilio. L'investissement est estimé à 3,2 M€ HT pour lequel une subvention sera sollicitée de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Général à hauteur de 80 %.

M. ECENARRO intervient en ces termes :

"Ce projet correspond notamment au souhait de la Ville d'Hendaye d'inclure ses propres voies sur berges dans le schéma plus global d'une liaison reliant Bayonne/ Pampelune.

Le Conseil Général a pris l'initiative d'identifier tous les partenaires potentiels pour débattre avec chacun de l'intérêt de ce projet. Il intervient financièrement à deux titres :

- partenaire financier des villes maître d'ouvrage
- chef de file du projet et maître d'ouvrage

Le coût global de ce projet transfrontalier (2008/2011) est estimé à 8.135.000 € HT (dont 75 % sur la partie française et 25 % sur le territoire espagnol).

Le projet Hendayais représente 40 % du coût global.

Un travail important a été réalisé pour élaborer un dossier complet en réponse à l'appel d'offres lancé dans le cadre du programme « Interreg IV A » qui permet notamment l'obtention de subventions du FEDER à hauteur de 65 %.

Ce dossier sera examiné à la Commission Permanente du Conseil Général le 30 mars".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

023.2009 - ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE NAUTIQUE : REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

A compter du 10 avril 2009, le Centre Nautique sera géré par une association de gestion composée de représentants élus de la commune, de représentants d'associations à caractère nautique, d'un représentant de la Direction Départementale Jeunesse et Sports ainsi que d'autres membres qui voudront être associés. Les 3 agents diplômés de voile seront recrutés par cette association.

Les représentants de la commune dans cette instance sont :

M. Jean-Michel BERRA
Mme Hortense UGARTEMENDIA
M. Jean-Jacques CHENUT
Mme Nathalie SEGADE
Mme Sylvie ESTOMBA

M. ELIZALDE demande pourquoi il n'y a aucun représentant de l'opposition.

M. SALLABERRY indique qu'il n'a pas été jugé opportun de le faire étant donné que c'est déjà une gestion assez délicate. Il faut essayer d'avancer.

M. ECENARRO indique que s'il comprend bien, on détache l'activité du centre nautique de celle de l'EPIC pour en faire une structure totalement indépendante. Il trouve l'idée plutôt intéressante. Par contre, cette nouvelle structure de type associatif qui va procéder prochainement au recrutement des 3 agents diplômés de voile, va se financer comment ? Il suppose par une subvention communale.

M. SALLABERRY répond que la subvention versée pour ce faire à l'office de tourisme sera transférée à l'association.

M. ECENARRO demande ensuite si ces salariés vont changer d'employeur.

M. le Maire indique qu'ils seront salariés de l'association. Ils vont changer non seulement d'employeur mais également de statut. Ils dépendront de la convention collective du sport.

M. ECENARRO demande, indépendamment des élus qui siégeront dans cette structure, qui sera le responsable opérationnel.

M. le Maire indique qu'il y aura une assemblée générale à laquelle vont être associées les associations qui s'occupent de nautisme sur Hendaye. Cette assemblée désignera le bureau.

M. BERRA demande à M. ECENARRO si sa question est de savoir s'il y aura recrutement d'un directeur.

M. ECENARRO répond que non, que ce qui l'intéresse c'est le statut des salariés.

Melle CAZALIS estime que si les salariés changent d'employeur, dans le cadre d'une association, ils auront un statut un peu plus précarisé car, si un jour l'association manque de subventions, leur statut sera plus précaire que lorsqu'ils étaient salariés de l'EPIC.

M. le Maire indique que cela ne change rien. Il s'agit d'appliquer l'article 122-12 du code du travail, c'est-à-dire qu'il y a un changement de propriétaire mais l'activité continuant, il y a juste un transfert et leurs conditions actuelles seront respectées dans la nouvelle structure.

Melle CAZALIS demande si l'association se retrouve un jour en difficultés, en aucun cas on ne remettra en question les salariés.

M. le Maire indique que non, et précise que l'office de tourisme est également subventionné par la mairie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -

5 abstentions : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, M. SUERTEGARAY, M. ELIZALDE

| |
|---------------------------|
| SUR RAPPORTS DE M. CHENUT |
|---------------------------|

024.2009 - APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1^{er} DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2009, CODIFIÉES A L'ARTICLE L 1615-6 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPÉ DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2008

Il est décidé de conclure une convention avec l'Etat par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

025.2009 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

M. CHENUT présente le compte administratif 2008 en projetant des diapositives retraçant les grandes lignes de ce compte :

➤ BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Immobilisations incorporelles (frais d'études) | 118 956 |
| Subventions d'équipement versées | 109 381 |
| Immobilisations corporelles (matériel et outillage) | 906 500 |
| Immobilisations en cours (travaux voirie, eaux pluviales) | 5 969 069 |
| Remboursement capital de la dette | 725 862 |

Recettes

| | |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| Réserves et fonds divers (FCTVA, TLE, créances Département) | 1 801 078 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 2 780 186 |
| Subventions (office tourisme, dojo, SISAL 21) | 370 049 |
| Amendes de police | 185 470 |
| Equipement | 29 934 |
| Emprunt | 2 000 000 |

FONCTIONNEMENT

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 2 780 186 |
|---------------------------------------|-----------|

Dépenses

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Charges à caractère général (voile, surf, saison culturelle, navette...) | 5 739 393 |
| Charges de personnel | 8 367 204 |
| Autres charges de gestion courante | 3 224 382 |
| Subventions (CCAS, SDIS, Consorcio, Office de tourisme, associat°...) | |
| Atténuation de produit (reversement taxe séjour) | 154 902 |
| Charges financières | 365 719 |
| Charges exceptionnelles | 23 365 |

TOTAL DEPENSES REELLES 17 874 965

Recettes

| | |
|---------------------------------------------------------------|------------|
| Produits de service (restauration scolaire, CLSH, piscine...) | 885 400 |
| Impôts et taxes | 14 777 374 |
| Droits de place | 173 000 |
| Impôts locaux | 6 325 365 |
| Reversement de la TP par communauté de communes | 4 314 648 |
| TEOM | 1 705 874 |
| Droits de mutation | 830 664 |
| Casino | 596 940 |
| Taxes sur l'électricité | 285 609 |
| Taxe de séjour | 154 902 |
| Dotations et participations (dont DGF : 2 681 308, CAF...) | 4 273 197 |
| Autres produits de gestion courante (loyers) | 637 513 |
| Atténuation de charges | 72 746 |
| Produits financiers | 5 214 |
| Produits exceptionnels (cessions terrains, vente matériel) | 180 297 |

TOTAL RECETTES REELLES 20 971 492

➤ BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Travaux | 412 917 |
| Remboursement capital de la dette | 481 295 |

TOTAL DEPENSES REELLES 893 512

Recettes

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Dotations et fonds divers | 37 771 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 512 428 |
| Subvention équipement (club house) | 25 600 |

TOTAL DEPENSES REELLES 575 799

Besoin de financement brut 317 713

FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|------------------------------------------------------------|---------|
| Charges à caractère général (dépenses entretien roulev...) | 20 977 |
| Charges financières | 199 542 |

TOTAL DEPENSES REELLES 220 519

Recettes

| | |
|-----------------------------------------------------------------|---------|
| Produits de service (navette maritime, loyer comptoir maritime) | 36 700 |
| Autres produits de gestion courante (redevance affermage) | 920 191 |

TOTAL RECETTES REELLES 956 891

| | |
|--------------------------|----------------|
| Epargne brute | 736 372 |
| Excédent d'exploitation | 967 727 |
| Déficit d'investissement | 804 937 |
| EXCÉDENT GLOBAL | 162 790 |

➤ BUDGET DU PORT DE PÊCHE

INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|--------------------------------------|--------|
| Remboursement du capital de la dette | 86 703 |
| Travaux (pièces chariot élévateur) | 6 450 |

TOTAL DEPENSES REELLES 93 158

Recettes

| | |
|--------------------------------------------------|--------|
| Subvention d'équipement (travaux zone portuaire) | 39 334 |
|--------------------------------------------------|--------|

FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------|
| Charges à caractère général (taxe foncière, assurance...) | 89 114 |
| Charges financières | 37 835 |

TOTAL DEPENSES REELLES 143 159

| | |
|---------------------------|---------|
| Excédent d'investissement | 463 748 |
| Excédent d'exploitation | 20 772 |
| EXCÉDENT DE CLÔTURE | 484 521 |

➤ BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|--------------------------------|--------|
| Remboursement capital emprunts | 19 181 |
|--------------------------------|--------|

FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Remboursement intérêts d'emprunt | 2 904 |
| Fournitures sur biens immobiliers | 228 |

Recettes

| | |
|----------------------|--------|
| Location parkings | 21 060 |
| Redevance du fermier | 21 346 |

| | |
|--------------------------|--------|
| Déficit d'investissement | 19 181 |
| Excédent d'exploitation | 86 608 |
| EXCÉDENT GLOBAL | 67 427 |

M. ECENARRO intervient : *"les Recettes Réelles de Fonctionnement ne progressent que de 340.000 € par rapport à 2007, alors que ces recettes progressaient ces dernière années d'environ 900.000 € par an.*

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement progressent de 480.000 € par rapport à 2007.

Cette progression bien plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes, détériore notre épargne brute et notre capacité d'autofinancement d'au moins 140.000 €, et ce, au moment où la Ville s'engage par convention avec l'Etat, au titre du FCTVA, à accroître ses dépenses futures d'Investissement.

La Dette par Habitant, relativement modeste, est de 900 €/hab (dont 620 au titre du Budget Général, 30 au titre du Budget Pêche et 250 au titre du Budget Plaisance). Il faut souligner que la population issue du dernier recensement (14.437 hab) étant le dénominateur en hausse de ce ratio, bonifie ce résultat.

Notre Dette du Budget Général est passée de 7.480.000 € en 2007 à 8.760.000 € en 2008 soit un accroissement de 1.280.000 € en un an. Nous atteignons le niveau d'endettement le plus élevé depuis 2001 !!

Si on s'en tient à vos estimations budgétaires, l'endettement 2009 sera nettement plus élevé puisque vous prévoyez un recours à l'emprunt de 5.540.000 €.

Nous reconnaissons bien entendu, qu'en première année de mandat, vous avez repris l'esquisse budgétaire de l'équipe municipale précédente, mais il y faut également préciser que l'équilibre du Compte Administratif 2008 est assuré par le report excédentaire de fonctionnement de 2007, de l'équipe précédente, qui était de 2.163.000 €.

Vous avez par ailleurs procédé courant 2008 à 5 DM (Décisions Modificatives) et notre Groupe s'est opposé à certaines de vos délibérations.

Nous constatons enfin, que le ratio « taux de réalisation des équipements budgétés », ratio qui note la réactivité dans l'exécution des Investissements prévus est très faible : 7.103.000 € exécutés pour 12.906.000 € budgétés, soit à peine 55 % de réalisé, et près de 3.300.000 € de travaux reportés sur 2009.

Dans ces conditions, notre Groupe votera contre le Compte Administratif du Budget Général et approuvera le Compte Administratif des Budgets Pêche, Plaisance et Parc de Stationnement”.

M. CHENUT rappelle les éléments sur lesquels les élus ont débattu lors du DOB. En ce qui concerne les dépenses, la progression existe mais il faut bien assurer les dépenses engagées par l'équipe précédente, et il est difficile de baisser certaines dépenses telles que les charges de personnel et les charges de fonctionnement alors qu'elles existaient. Il va être très vigilant poste par poste et service par service, pour essayer de baisser ces dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes, il rappelle les raisons de leur baisse, notamment les droits de mutation, le casino et la DGF en diminution de 250 000 €. Il est donc certain que les recettes de fonctionnement 2009 sont en baisse. Nous allons nous attacher à minimiser au maximum les dépenses. Nous espérons que les postes comme la DGF seront revus à la hausse dès l'année prochaine et que cette dotation soit à la hauteur de nos ambitions.

M. le Maire ajoute qu'il y a eu également une augmentation sérieuse de la dotation du SDIS (163 000 € supplémentaires) suite à un nouveau calcul.

M. ECENARRO précise que ce calcul est fait sur le potentiel fiscal c'est-à-dire la richesse de chacune des collectivités. Comme il y avait des injustices au niveau du département, le SDIS qui est une des antennes du département, a revu effectivement les copies de toutes les communes.

M. le Maire précise que cela représente quand même 44 % d'augmentation. Heureusement qu'il y a eu un étalement sur 4 ans.

Il indique ensuite que des postes comme celui du CCAS ont été dotés plus fortement. Les recettes baissant sérieusement, cela se retrouve.

En ce qui concerne la réalisation des investissements par rapport aux montants budgétés, M. CHENUT précise, comme lors du DOB, qu'une grosse partie de travaux, notamment de voirie et d'assainissement, n'avaient pas été réalisés pour qu'ils puissent l'être en parallèle avec ceux de la communauté de communes, de manière à éviter que les routes soient ouvertes plusieurs fois et des charges supplémentaires. Au niveau de la voirie notamment, un retard a effectivement été pris. Les travaux sont prévus par la communauté de communes cette année et sur les 2 années à venir, pour un montant approchant les 4 M€. Nous espérons dès cette année et l'année prochaine, pouvoir honorer le budget des travaux des routes.

M. ECENARRO indique que cela est vrai, et qu'il avait pointé lors du DOB, ce dysfonctionnement dans notre relation avec la communauté de communes, qui fait que nos services techniques sont forcément en retard. Malheureusement, il prend acte de ce que la municipalité souhaite aujourd'hui, mais pense que l'on aura encore à subir des difficultés dans ce cadre-là.

M. le Maire se retire de la salle et laisse la présidence à M. VIEIRA qui fait procéder au vote budget par budget du compte administratif 2008 :

- BUDGET GENERAL : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
6 votes contre : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M.SUERTEGARAY
1 abstention : M.ELIZALDE
- BUDGET PORT DE PÊCHE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 abstention : M.ELIZALDE

- BUDGET PORT DE PLAISANCE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 abstention : M.ELIZALDE
- BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 abstention : M.ELIZALDE

M. le Maire entre en séance et M. VIEIRA lui indique que tous les budgets ont été approuvés. Comme le veut la tradition, au nom de l'assemblée, il le félicite pour le travail accompli.

M. le Maire remercie le conseil municipal de sa confiance et remercie les services financiers du travail réalisé.

026.2009 - EXERCICE 2008 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. BRUZAUD - RECEVEUR

Il convient d'accepter la comptabilité du payeur qui est M. BRUZAUD, receveur, et d'approuver le compte de gestion pour l'année 2008.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS - 1 ABSTENTION : M.ELIZALDE

027.2009 - EXERCICE 2008 - BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES REALISEES PAR LA COMMUNE

Il est rappelé les acquisitions et cessions réalisées en 2008 :

- ▶ Achat d'un terrain non bâti à M. ALCAIN au prix de 5 550 €
- ▶ Achat d'un terrain non bâti à l'association l'UNION au prix de 200 000 €
- ▶ Achat d'un immeuble aux conjoints DRAVASA au prix de 380 000 €
- ▶ Vente d'un terrain non bâti au Comité Ouvrier du Logement au prix de 106 258 €
- ▶ Echange de terrain avec la société URBEGL sans soulte.

Mme KEHRIG, concernant l'échange de terrain sans soulte, demande contre quoi ce terrain a été échangé.

M. SALLABERRY répond qu'il s'agit d'une parcelle qui a été échangée contre une parcelle identique, pour y réaliser un bassin de rétention à Lissardy.

Les élus prennent acte de la situation -

028.2009 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

Après présentation des comptes administratifs 2008 (budget général et budgets annexes), il est décidé de statuer sur l'affectation des résultats comme ci-après :

BUDGET GENERAL

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Besoin de financement | 3 195 538,53 € |
| Excédent de fonctionnement | 4 640 835,66 € |
| Affectation à l'excédent reporté | 1 445 297,13 € |

BUDGET ANNEXE - SERVICE PORT DE PÊCHE

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Résultat d'investissement positif | 463 748,33 € |
| Excédent | 484 521,04 € |
| Affectation à l'excédent reporté | 20 772,71 € |

BUDGET ANNEXE - PORT DE PLAISANCE

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Besoin de financement | 804 937,24 € |
| Excédent | 967 727,72 € |
| Affectation à l'excédent reporté | 162 790,48 € |

BUDGET ANNEXE - PARC DE STATIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Besoin de financement | 19 181,34 € |
| Excédent | 86 608,60 € |
| Affectation à l'excédent reporté | 67 427,26 € |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS - 1 ABSTENTION : M.ELIZALDE

029.2009 - ANNÉE 2009 - TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Il est proposé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8.25 % pour l'année 2009. Le montant des dépenses prévues est de 2 025 955 €.

M. ECENARRO : *"Le Budget Ordures Ménagères pour 2009 présente des charges en augmentation de 4% et des recettes qui stagnent à leur niveau 2008.*

Pour équilibrer ce budget, vous nous proposez 100 % de contribution des ménages. En effet, la Taxe d' Enlèvement des Ordures Ménagères va passer de 8.13 % en 2008 à 8.25 % en 2009 soit une hausse de 1.48 % (si nous ajoutons à cette hausse, la réévaluation forfaitaire des bases locatives de 2.5 %, cela se traduit par une hausse de 4 % pour le contribuable).

Malgré la hausse du budget Ordures Ménagères qui vient impacter significativement les budgets des ménages, et compte tenu des enjeux environnementaux liés à ce budget, nous voterons pour cette hausse".

M. CHENUT précise que c'est un taux qui fluctue d'année en année, et rappelle qu'en 2007 il était de 8.27 %, supérieur à celui de 2009.

M. ECENARRO indique que cela ne veut rien dire parce que les bases n'étaient pas les mêmes. Depuis, on bénéficie des bases locatives, des nouveaux contribuables, des hausses précédentes forfaitaires annualisées par l'Etat, donc forcément on doit modifier les taux. Il rappelle que dans l'historique on votait un produit, maintenant on vote un taux. Donc on a changé de système en cours de période et c'est une règle nationale.

M. BEITIA intervient sur les ordures et précise que c'est un enjeu et un débat des deux prochaines années. Il est bien évident que le traitement des ordures coûtera de plus en plus cher. Pour information, il indique qu'au niveau des taux communiqués par Bil ta Garbi, il faudra s'attendre à un prix de la tonne amenée à St Pée ou ailleurs en hausse de 40 %. Il y aura vraisemblablement d'autres débats à avoir dans cette salle, dont notamment sur les économies qu'il nous faudra faire, et une pression supplémentaire pour que les hendayais fassent beaucoup plus de tri sélectif.

M. ELIZALDE indique qu'il votera systématiquement contre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisqu'il est favorable à une redevance des ordures ménagères qui, à la longue, pourrait faire baisser le nombre de déchets collectés sur la commune, et ainsi avoir un impact sur le porte-monnaie des hendayais et hendayaises.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ - 1 VOTE CONTRE : M.ELIZALDE

030.2009 - ANNÉE 2009 - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

M. CHENUT présente les bases notifiées :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| TAXE D'HABITATION : | 29 843 000 € |
| TAXE FONCIÈRE S/PROPRIETES BATIES | 22 365 000 € |
| TAXE FONCIÈRE S/PROPRIETES NON BATIES | 47 100 €. |

| TAXES | TAUX de l'année 2008 | TAUX votés en 2009 | PRODUITS 2009 |
|------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|
| TAXE HABITATION | 13.03 | 13.4209 | 4 005 199 |
| FONCIER BATI | 12.00 | 12.3600 | 2 764 314 |
| FONCIER NON BATI | 30.53 | 31.4459 | 14 811 |
| TOTAL | | | 6 784 324 |

Mme ANSAULT indique :

"Nous assistons actuellement à un mouvement social qui concerne une majorité de français. En effet, le pouvoir d'achat des salariés et des retraités diminue.

La précarité s'étend à toutes les classes sociales et chacun lutte au quotidien pour l'emploi et contre la hausse du coût de la vie notamment.

Témoin de cette situation, le recours de plus en plus important de nos administrés aux associations et aux services à caractère social.

Pour votre budget 2009 vous avez décidé : d'augmenter les impôts, d'augmenter le prix du stationnement et d'augmenter les tarifs de différentes prestations que peut offrir notre ville.

Nous pensons qu'au nom de la solidarité envers les hendayais en difficulté, vous auriez pu cette année nous proposer une augmentation plus modérée des impôts locaux".

M. CHENUT indique que le débat a déjà eu lieu lors du DOB et qu'il n'a rien de plus à ajouter.

M. le Maire rappelle qu'il y a 4 ans que les impôts n'ont pas été augmentés. Il comprend très bien que cela ne réjouit personne de les augmenter. Cependant, il y a des demandes supplémentaires qu'on a essayé de contenir au maximum notamment au niveau des demandes de subventions, mais sur le plan social par exemple, il a fallu augmenter la subvention allouée au CCAS car on prévoit une année difficile. Lors du Conseil d'Administration du CCAS la veille, il a été constaté une hausse des demandes d'aides, niveau jamais atteint. Ensuite, il précise qu'au niveau des équipements tels que crèches, nous ne sommes pas encore suffisamment outillés, les demandes sont nombreuses et on ne doit pas prendre de retard. Ce serait une erreur que de ne pas vouloir augmenter les impôts plusieurs années de suite, car en fin de compte on se retrouve en déséquilibre. Il faut augmenter modérément. En comparaison avec les villes voisines, il indique que toutes ont augmenté, et que les augmentations de taux sont à peu près du même niveau qu'à Hendaye. La ville de St Jean de Luz, comparable à la nôtre, a augmenté de 2 % au lieu de 3 % mais avait augmenté de 4,5 % l'an dernier.

Même si cela est douloureux, il faut rester dans des limites raisonnables mais avoir le courage de faire ces augmentations.

M. ECENARRO : *"Vous relevez aujourd'hui les taux d'imposition des 3 taxes locales de 3 % (Habitation, Foncier Bâti et Foncier non Bâti) alors que ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 2005.*

Cette augmentation de 3 % qui s'ajoute à la revalorisation forfaitaire générale des valeurs locatives de 2,5 %, entraînera en réalité, une hausse minimum de 5.58 % de la part communale des impôts locaux (n'oublions pas que le Département, la Région ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères viendront aggraver cette fiscalité !!). Vous nous présentez une addition pour le moins salée.

A l'occasion d'une interview fort élogieuse de M. le Maire réalisée la semaine dernière par la presse locale, j'ai relevé que celui-ci a utilisé les termes de « cupide » et « gabegie » à l'encontre de la précédente municipalité.

En reprenant la définition exacte de ces termes dans le « Petit Larousse » je lis : cupide : avide d'argent; gabegie : provenant d'une gestion défectueuse ou malhonnête.

Bref, nous préférons imaginer que les paroles de monsieur le maire ont dépassé sa pensée.....

Dans le cadre de cette délibération, ou de celle relative aux budgets, nous aurions pu à notre tour, vous retourner très facilement ces compliments, mais nous ne le ferons pas.

Nous voterons contre la hausse des impôts locaux 2009".

M. SALLABERRY : "M. le Maire, l'histoire de la cupidité était au moment de l'interview qui parlait de l'immobilier. Je ne retire rien et je confirme que nous avons eu une politique immobilière qui rentrait tout à fait dans le schéma cupide de ce que l'on voyait autour de nous. Il n'y a qu'à voir le résultat. Je pense que justement les hendayais l'ont ressenti comme je l'ai ressenti, puisque les dernières élections l'ont prouvé. Je ne reviendrai pas sur ce terme là".

M. ELIZALDE fait remarquer que sur le produit total de la fiscalité, entre 2008 et 2009, l'augmentation des impôts permettra à la ville de percevoir 500 000 € de plus, ce qui correspond en fait aux horodateurs.

M. SALLABERRY répond qu'il faut savoir qu'il y a une demande de services publics, de transport en commun, très forte des hendayais. Nous avons augmenté ces services et si l'on veut retirer quelques recettes pour amortir les dépenses correspondantes, il faut quand même aller chercher l'argent là où il est. On se plaint toujours qu'on fait beaucoup de travaux sur la plage et qu'on n'en voit pas une seule pièce. C'est une des façons d'essayer d'amortir ce genre de transport. On verra si on se trompe et on le reconnaîtra. Quand on met des dépenses en place, il faut quand même envisager des recettes. L'amortissement des horodateurs ne devrait pas être long, et par la suite ces horodateurs généreront des recettes.

Melle CAZALIS : "Etant donné que nous discutons aujourd'hui du budget, je souhaiterais connaître la position de votre majorité face à la suppression de la taxe professionnelle.

Je sais bien que la fixation du taux se fait par la communauté de commune et non par la commune. Cependant, nous avons des entreprises hendayaises assujetties à cette taxe et je souhaiterais savoir Monsieur Le Maire si vous avez connaissance du taux qui sera fixé par la communauté de communes en attendant une potentielle suppression.

Suppression annoncée pour 2010 dont les conséquences je crois seront dramatiques pour la commune qui ne pourra plus percevoir le reversement de la communauté de communes.

- *Comment les communes, les communautés d'agglomérations, les départements et les régions vont-ils faire face à une telle perte de recette ?*
- *Sera-t-elle remplacée par un nouvel impôt pesant sur les familles ?*

Dans vos prochains budgets, peut on s'attendre à des mesures encore plus drastiques de réductions forcées des dépenses menaçant le service public local ainsi que ces actions visant à protéger les habitants, à conforter la solidarité envers les plus fragiles, et rendra t'il plus difficile l'investissement et l'innovation pour les générations futures ?

Sur certains sujets, votre majorité n'a pas hésité à nous proposer des motions parfois même au dernier moment en conseil. La preuve encore aujourd'hui.

Je regrette que concernant la taxe professionnelle, il n'y ait pas eu une initiative identique car les 28 milliards au plan national que représente cette mesure à mon avis n'empêcheront aucune délocalisation et assureront surtout l'accroissement des profits financiers au détriment des salaires et de l'emploi".

M. Maire répond que la suppression de la taxe professionnelle est une mesure sur laquelle on ne peut rien. Il pense très honnêtement que ce n'est pas pour demain. Ce qui est certain, c'est que même si elle ne s'appelle plus "taxe professionnelle", ce sera une taxe quand même parce que sinon, on ne peut plus faire vivre ni les communes ni les communautés de communes. Il croit qu'il y a beaucoup d'effet d'annonce là dedans et ne veut pas entrer dans une discussion politique qui se passe à un autre niveau que le nôtre. Il suppose qu'il y aura des propositions de faites et on verra à ce moment là de quoi il en retourne. Il n'a pas d'autres précisions.

Melle CAZALIS indique que c'est à un autre niveau que le nôtre, si ce n'est que déjà au niveau local on peut commencer à y réfléchir, et plutôt que d'attendre des propositions, être forts de propositions. Parce que si c'est une nouvelle taxe, comme le pense M. le Maire, car il faudra bien qu'il y ait une recette, l'idée est de savoir si on travaille sur des propositions où ces taxes seront payées par les entreprises différemment, ou si finalement comme on fait ce cadeau aux entreprises, ce sera encore les familles et les contribuables qui devront payer cette taxe là.

Précisément, elle demande à M. le Maire s'il connaît la fixation du taux qui va être appliqué encore pour cette année.

M. le Maire indique qu'il ne connaît pas ce taux car le débat d'orientations budgétaires à la communauté de communes aura lieu le lendemain.

Mme KEHRIG croit savoir que cela a été décidé et il lui semble que le taux a été augmenté.

M. le Maire indique que le DOB a lieu le lendemain. A la prochaine séance du conseil, il communiquera le taux.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ - 7 VOTES CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, M.SUERTEGARAY, M.ELIZALDE.

031.2009 - ANNÉE 2009 - BUDGET PRIMITIF

M. le Maire rappelle que, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, le budget se présente avec des dépenses de fonctionnement en augmentation et des recettes de fonctionnement insuffisantes.

Pour mémoire, baisse de la DGF (190 000 €), baisse des produits du casino et baisse des droits de mutation.

Pour parvenir à équilibrer la section d'investissement et compte tenu d'un autofinancement net en diminution, il conviendra d'augmenter la fiscalité. C'est ce qui a justifié l'augmentation des taux de 3 % pour la Commune.

A titre de comparaison, les taux moyens communaux nationaux 2008 sont pour la taxe d'habitation de 14,57 (Hendaye 13,42) et pour le foncier bâti de 18,74 % (Hendaye 12,36).

Le pourcentage des dépenses de personnel (établi par rapport aux dépenses de fonctionnement) est de 44,86 %, ce qui est un bon ratio.

Le chapitre 65 (qui comprend les subventions aux associations, office de tourisme, SDIS, comité des Fêtes, CCAS) que nous avons maintenu par rapport à 2008, augmente de 192 000 € sur 3 417 000 € soit 5,6 % d'augmentation. Cette somme correspond au même montant dont nous avons été privés sur la DGF de 2009 par rapport à celle de 2008, ce qui bien sûr a compliqué l'équilibre du budget.

Un effort soutenu sera fait en matière d'investissements pour accéder au plan de relance proposé par le Gouvernement, qui nous permettra d'obtenir un fonds de compensation supplémentaire dès 2009 et ce, bien entendu, si l'objectif est atteint, celui-ci étant de 7,1 M€. Ce fonds complémentaire sera d'un million d'Euros environ.

Un emprunt de 5 544 720 € équilibrera la section d'investissement.

Il est précisé que l'encours de la dette du budget général s'élève à 8 760 000 €, ce qui constitue une dette par habitant de 606 €. Il connaît une commune voisine de la même importance que la nôtre, où c'est exactement le double.

Un effort important sera réalisé pour améliorer la voirie communale, les réseaux d'eaux pluviales et l'éclairage public.

Plusieurs études seront lancées en 2009 sur des projets structurants (maison de retraite, club house du stade hendayais, salle des fêtes, trinquet, etc...).

Il passe ensuite la parole à M. CHENUT pour présenter ce budget en détail.

➤ BUDGET GENERAL

M. CHENUT précise que par rapport au DOB, seules quelques petites modifications ont été apportées.

INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Immobilisations incorporelles (frais d'études) | 580 850 |
| Subventions d'équipement versées (participations programme sociaux + 220 000 pour passage souterrain gare Plage) | 420 035 |
| Immobilisations corporelles | 3 228 330 |
| Travaux (voirie, éclairage, eaux pluviales...) | 6 859 050 |
| Capital de la dette | 841 000 |

Recettes

| | |
|----------------------------------------------------------------|-----------|
| Réserves et fonds divers (FCTVA : 2, 06 M€ et TLE : 616 000 €) | 2 676 000 |
| Subventions d'investissement (amendes de police : 135 000 €) | 245 005 |
| Cessions d'immobilisations | 635 000 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | |
| Emprunt | 5 544 720 |

FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Charges à caractère général | 6 351 318 |
| Dépenses de personnel | 8 684 000 |
| Autres charges de gestion courante (subvention CCAS, SDIS...) | 3 417 288 |
| Charges financières | |

| | |
|-------------------------|---------|
| Atténuation de produits | 210 000 |
| Charges exceptionnelles | 36 815 |

Recettes

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Produits de services | 746 150 |
| Impôts et taxes | 15 129 972 |
| Dotations et participations | 4 054 234 |
| Autres produits de gestion courante | 463 000 |
| Autofinancement brut | 2 482 420 |

➤ BUDGET PORT DE PLAISANCE

INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Immobilisations corporelles (réfection pontons endommagés, garde-corps...) | 580 000 |
| Capital de la dette | 500 296 |

| | |
|-------|-----------|
| TOTAL | 1 069 096 |
|-------|-----------|

Recettes

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Dotations (FCTVA) | 18 654 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 804 938 |
| Subventions d'équipement | 34 400 |
| Emprunt | 42 351 |

FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|-----------------------------|---------|
| Charges à caractère général | 87 500 |
| Charges financières | 153 300 |

| | |
|-------|---------|
| TOTAL | 240 800 |
|-------|---------|

Recettes

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Produits de services | 36 700 |
| Autres produits de gestion courante | 903 000 |

| | |
|-------|---------|
| TOTAL | 939 700 |
|-------|---------|

➤ BUDGET PORT DE PÊCHE

INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|
| Immobilisations en cours/travaux (chais, garde-corps, ponton plongeurs) | 580 000 |
| Capital de la dette | 66 000 |

| | |
|-------|---------|
| TOTAL | 646 000 |
|-------|---------|

FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|-----------------------------|---------|
| Charges à caractère général | 113 201 |
| Charges financières | 14 812 |

| | |
|-------|---------|
| TOTAL | 128 013 |
|-------|---------|

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <u>Recettes</u> | |
| Produits de service (locations immeubles, levées du chariot, redev. créée) | 293 000 |
| Produits financiers | 34 000 |
| TOTAL | 327 000 |

➤ **BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT**

INVESTISSEMENT

| | |
|------------------------|---------------|
| <u>Dépenses</u> | |
| Réserves | 50 000 |
| Report négatif de 2008 | 19 182 |
| TOTAL | 69 182 |

| | |
|-----------------|--------|
| <u>Recettes</u> | |
| Virement | 50 000 |
| Réserves | 19 182 |

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------------|--------|
| <u>Dépenses</u> | |
| Entretien des bâtiments | 56 427 |
| Virement à la section d'investissement | 50 000 |

| | |
|----------------------------------|--------|
| <u>Recettes</u> | |
| Redevance d'affermage | 21 000 |
| Location places de stationnement | 18 000 |
| Excédent 2008 | 67 427 |

Melle CAZALIS souhaite revenir sur ce qu'a déclaré Monsieur le Maire sur le maintien du niveau des subventions. Peut-être dans la globalité de l'enveloppe effectivement il y a un maintien, mais pour être présente à la commission "culture", elle sait que certaines associations culturelles n'ont pas eu le maintien de leur subvention.

Mme LAXAGUE indique qu'il faut être cohérent. Toutes les recettes baissent, et il est normal que le fonctionnement baisse aussi. M. CHENUT l'a rappelé, on va faire des efforts au niveau du fonctionnement. On aurait préféré donner des subventions à tout le monde mais ce n'est pas possible. Surtout qu'on voudrait faire un peu d'investissements parce que, comme l'a indiqué Melle CAZALIS lors de la dernière réunion du conseil municipal, les infrastructures en matière culturelle sont nulles, que les Variétés ont des problèmes. On va essayer de miser sur cela.

Melle CAZALIS ne remet pas en cause le principe d'investissements, mais signale juste qu'au vu de la déclaration de M. le Maire, elle met un tout petit bémol.

M. le Maire précise que peut-être certaines subventions culturelles ont baissé, mais que d'autres ont augmenté. On a essayé de rester dans le même budget sans reprendre forcément les mêmes chiffres.

M. ECENARRO intervient en ces termes :

"Le débat d'orientation budgétaire préalable à la mise en forme du budget qui nous est présenté aujourd'hui a eu lieu le 4 mars et nous n'avons pas l'intention aujourd'hui de reprendre l'intégralité de nos questionnements et de nos oppositions.

Cela dit, permettez-nous de pointer, comme nous l'avons fait lors de la présentation du Compte Administratif 2008, une section de fonctionnement 2009 qui atteste que nos finances se dégradent encore. En effet, les recettes de fonctionnement qui annuellement progressaient d'environ 900.000 € par an sont prévues à nouveau en baisse (680.000 € par rapport à 2008).

Les dépenses de fonctionnement progresseraient par contre d'environ 1.400.000 € (essentiellement sur les chapitres des charges générales de gestion courantes). Force est de constater un « effet de ciseau » : la réduction des recettes et l'augmentation des dépenses s'élève à 2.080.000 €.

Nous l'avons dit à l'occasion des orientations budgétaires, et nous le répétons, nous contestons l'opportunité de certains de vos investissements que nous qualifions de non structurants et qui de notre point de vue, ne sont pas prioritaires, par exemple l'acquisition d'une première tranche d'horodateurs qui vont nous coûter 570.000 € et pénaliser à nouveau notre pouvoir d'achat, ou l'inscription de 445.000 € de frais d'études.

Du temps où monsieur le maire était dans l'opposition, il proclamait avec véhémence, l'intérêt qu'il y aurait d'après lui, à prévoir chaque année une ligne budgétaire destinée aux acquisitions foncières.

Apparemment, il n'a pas non plus réussi à vous convaincre, car mis à part des reports d'opérations antérieures d'acquisitions, aucune inscription de ce type ne figure dans le Budget 2009.

- Malgré l'évolution favorable des bases liées aux nouvelles constructions assujetties à la taxe d'habitation et aux taxes foncières (présence de nouveaux contribuables)*
- Malgré la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2.5 % vous permettant d'engranger des recettes fiscales supplémentaires.*
- Malgré l'apport exceptionnel des recettes du FCTVA 2008 perçu par anticipation (1.090.000 €), dans le cadre du plan de relance du gouvernement.*

Vous prévoyez un recours à l'emprunt de 5.540.000 € et votre variable d'ajustement demeure l'impôt que vous augmentez facialement de 3 % (en réalité 5.5 8 % minimum pour le contribuable).

Nous aurions apprécié, que comme certaines villes voisines, vos efforts portent aussi sur la réduction de certaines dépenses de fonctionnement.

Votre budget 2009 et ses marges de manoeuvre reposent notamment sur des finances saines laissées par vos prédécesseurs. Il conviendrait, nous semble-t-il, de ne pas trop puiser dans la caisse, car ce que nous appellerons « l'effet caisse cool », ne manquera pas de vous rattraper.

Notre Groupe votera contre le Budget Général 2009 et pour les Budgets Annexes du Port de Pêche, du Port de Plaisance et du Parc de Stationnement".

M. le Maire répond qu'effectivement il n'y a aucune ligne budgétaire pour le foncier parce que tout a été "gratté" auparavant et les rares zones qui restent sont des zones que l'on voudrait préserver un peu pour nos enfants. Avant nous, il y en a qui sont passés et qui se sont servis largement.

Ce qu'il demandait quand il était dans l'opposition, ce n'était ni l'année dernière ni l'année d'avant, mais remonte à pas loin d'une dizaine d'années. Si cela avait été fait à ce moment là, nous aurions été plus riches en foncier.

M. ECENARRO lui rappelle, et il le regrette, que la municipalité précédente nous a dotés de 7 ha de terrains et il n'a pas vu cela ailleurs dans d'autres municipalités. Il y a d'ailleurs des locaux qu'ils avaient acquis et que la municipalité actuelle a vendus partiellement, notamment le Palais de Cristal. Avoir des réserves foncières ou immobilières pour les vendre, c'est un point de vue, ce n'est pas celui de son groupe. Il rappelle aussi que la municipalité de l'époque a réalisé des locaux pour le Point Information Jeunesse, l'office de tourisme, le CCAS, qu'elle avait aussi lancé l'opération SOKOA qui sera importante, même si elle est difficile, mais c'est le principe des réserves foncières. C'est un dossier qui sera important à la fois pour le tissu associatif et à la fois pour le logement. Il rappelle au passage que la commune a aussi bénéficié d'un legs. Si M. le Maire veut dire que la ville n'est pas riche en terrains et que la municipalité antérieure n'a rien fait, il faut qu'il regarde dans les cartons.

M. le Maire précise que certaines opérations comme celle de SOKOA sont non seulement difficiles mais à la limite de l'impossible ; on va essayer d'y arriver quand même. Il informe ensuite de la prochaine acquisition foncière de 7 logements négociés avec l'agence immobilière sociale, l'acquisition de la maison DRAVASA, et que des discussions sont engagées pour une autre acquisition en centre ville. Il pense que de ce côté-là on change un peu de politique par rapport à la politique menée avant, quand on comptait uniquement sur les promoteurs immobiliers pour avoir du foncier qu'on avait laissé filer. Nous avons des politiques à ce niveau là différentes, et chacun les assume. Pour sa part, il assume les siennes.

M. ECENARRO répond que son groupe assume parfaitement les siennes bien entendu.

Melle CAZALIS précise qu'elle n'a pas fait partie de la municipalité passée, et demande pourquoi le Palais de Cristal a été vendu, plutôt que d'y mettre la Poste, une association, ou travailler sur un autre projet pour la commune.

M. le Maire ajoute qu'on ne peut pas faire uniquement des choses publiques. Il y a des commerçants qui avaient des besoins autour de ces magasins, et il faut quand même encourager l'économie. Par ailleurs, il indique qu'en réalisant des bâtiments publics, il y a toujours du fonctionnement derrière à mettre en place. Il estime que pour La Poste, cela aurait pu être proposé avant puisque cet immeuble a été acheté il y a 4 ou 5 ans. Ces commerçants souhaitaient ce local, et il ne voit pas pourquoi on allait s'en priver. Il faut être cohérent.

Melle CAZALIS indique que son intervention était faite par rapport au fait que M. le Maire dit toujours qu'il n'y a pas de foncier. Elle ne dit pas que les commerçants n'en avaient pas besoin, mais puisqu'il en disposait et qu'il en manque tant, il aurait pu avoir une autre proposition. Elle aurait été discutée et la proposition des commerçants aurait peut-être été la plus avantageuse. En tout cas, elle n'a eu aucune autre proposition pour exploiter ce foncier.

M. le Maire précise ensuite qu'en ce qui concerne les 7 ha, on fera les comptes. Par exemple, en bas de la colline d'Ouristy, côté rue des Fermes, la précédente municipalité avait positionné un emplacement réservé pour du logement social, qu'il faut remettre en zone naturelle car il s'agissait d'une zone naturelle qu'on n'avait pas à toucher. Il y a, également, un autre emplacement réservé pour du logement social dans une zone qu'il va taire car il croit que le propriétaire lui-même ne sait même pas qu'il existe. Il faudra faire les comptes et si au bout on arrive à 7 ha, vous aurez raison, mais il croit qu'on n'y est pas.

M. ECENARRO confirme qu'on arrive à 7 h et indique savoir de quel terrain il s'agit. Il est à 2 km d'ici, et la personne est parfaitement informée de nos intentions. D'ailleurs, le Directeur des Services s'était rendu chez cette personne avec certains de ses adjoints à l'époque.

M. CHENUT fait ensuite procéder au vote du budget primitif 2009 :

- BUDGET GENERAL : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
6 votes contre : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M.SUERTEGARAY
1 abstention : M.ELIZALDE

- BUDGET PORT DE PÊCHE : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
1 abstention : M.ELIZALDE
- BUDGET PORT DE PLAISANCE : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
1 abstention : M.ELIZALDE
- BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
1 abstention : M.ELIZALDE

MOTION

032.2009 - CARTE SCOLAIRE 2009

"Le Conseil Municipal réuni le 25 mars 2009 prend en compte positivement les créations de postes confirmées de ½ poste de français à l'école élémentaire Boulaert, ½ poste de français et ½ poste bascophone à l'école maternelle Boulaert ainsi que ½ poste de basque à l'école maternelle de la Ville et ouverture d'un ½ poste de français à l'école maternelle de la Ville, mais tient à exprimer son désaccord avec les propositions de fermeture de postes concernant les écoles maternelles de Lissardy et de la Plage.

Les difficultés propres à notre ville en matière scolaire tiennent à la fois au trilinguisme Français, Espagnol et Basque et au fait que plus **de 50 % de nos élèves sont non-francophones**, comme nous l'avons déjà signalé l'an passé. Cette situation conduit à reconsidérer le nombre d'élèves par classe.

ÉCOLE MATERNELLE DE LISSARDY

La suppression d'un demi-poste d'enseignement en français à l'école maternelle de Lissardy ne correspond pas à la **nécessité du renforcement de cet apprentissage** compte tenu des conditions décrites plus haut, et **le maintien de ce demi-poste est indispensable**.

ÉCOLE MATERNELLE DE LA PLAGE

L'école maternelle de la Plage est le premier maillon de l'**ensemble scolaire d'enseignement de l'espagnol à Hendaye**, formé dans le cadre d'une structure internationale, comportant l'école maternelle de la Plage, l'école élémentaire de la Plage, le Collège Irandatz et le Lycée Ravel. La fermeture du poste menacé perturberait gravement cette option et serait une mauvaise réponse à l'effort accompli par les enseignants espagnols au sein de nos écoles. Par ailleurs, **engagée dans l'application d'un agenda 21 scolaire**, l'école propose la **mise en place d'une classe passerelle** (crèche/école), **démarche que la municipalité s'engage à soutenir**, les classes passerelles étant établies par partenariat entre CAF, Education Nationale et municipalité.

En fonction de ces éléments, le Conseil Municipal considère que **le maintien de ce poste est indispensable**".

M. ECENARRO répète que son groupe ne va pas se dédouaner pour la 3^e fois au Conseil Municipal sur une motion sur les écoles, motion tellement édulcorée qu'elle ne dénonce même pas le responsable de cette situation, à savoir le gouvernement de M. SARKOZY. Donc, son groupe ne votera pas cette motion, sur table, dans la précipitation et sans aucune concertation préalable. Il indique à M. le Maire que la prochaine fois, ils quitteront la salle parce qu'on se fout de leur gueule.

Melle CAZALIS : *"Vous abordez toujours très habilement les sujets épineux et en aucun cas vous ne remettez en cause l'application de la politique gouvernementale.*

Pourtant au sein de la majorité représentant « la pluralité » j'imagine que certains élus assument pleinement leur appartenance au gouvernement et donc à ses choix.

D'une part, vos motions sont présentées au dernier moment et nous mettent devant le fait accompli. De plus cette motion ne me semble pas aller jusqu'au fond du problème, entre autre la dégradation du service public, et même si nous ne pouvons être que d'accord avec l'idée que le maintien de ces postes est indispensable, c'est une motion pour le moins insuffisante ce pourquoi l'abstention semble la seule alternative possible".

M. BEITIA intervient pour préciser que la richesse de la majorité est justement d'être plurielle au niveau politique. Depuis 13 ans qu'il est conseiller municipal, il y a eu des gouvernements de droite, des gouvernements de gauche, et il y a toujours eu des histoires de suppressions de postes. Quand on est hendayais, on se bat en tant qu'hendayais. Le débat politique, dehors.

Melle CAZALIS pense qu'on est dans un conseil municipal et, pour elle, c'est quand même un endroit où l'on peut débattre politiquement. Sinon, à quoi ça sert d'être conseiller municipal.

M. BEITIA lui répond qu'elle a posé une question lorsqu'elle parlait de la communauté de communes, de la compétence de l'assemblée nationale, y compris sur la suppression ou non de la taxe professionnelle. Il va falloir qu'à un moment, on reste dans ce débat au niveau municipal sur des questions municipales. Ce n'est pas la peine de partir dans tous les sens. Chacun a ses orientations politiques. Ici, on fait de la gestion communale. Il y a des suppressions de poste, il y a une spécificité hendayaise et on se défend tous. Si son groupe vote contre, c'est très bien et les hendayais en prendront acte, ce n'est pas plus compliqué que cela.

Melle CAZALIS répond, d'une part, que son groupe ne votera pas contre mais s'abstiendra en raison de la manière dont c'est présenté et, personnellement, parce qu'elle trouve que le fond du problème n'est pas abordé. D'autre part, si un conseil municipal n'est pas une tribune politique, elle estime qu'on n'est pas non plus au sein d'une association avec un président, un trésorier et un secrétaire. Elle pense aussi que c'est une forme d'expression sur la tribune politique. Maintenant, elle sait très bien qu'autour de cette table, beaucoup de gens oeuvrent essentiellement pour la politique locale, mais il y a quand même des choses que l'on ressent au niveau local qui sont les conséquences d'une politique gouvernementale.

M. SALLABERRY confirme les propos de M. BEITIA, dans le sens où pendant les 13 ans durant lesquelles il était élu d'opposition, il y a eu des gouvernements des deux bords. A chaque menace de fermeture de poste, les élus ont voté tous ensemble contre ces fermetures, sans regarder si c'était la droite ou la gauche. Il s'agissait des écoles d'Hendaye et de nos enfants.

En ce qui concerne les motions, il voit que M. le Maire est très courroucé. Il lui rappelle que c'est lui qui avait demandé au cours du dernier mandat ou du mandat précédent, lorsqu'il était dans l'opposition, que justement les motions soient présentées en même temps que les autres délibérations à l'ordre du jour, pour ne pas avoir à donner une réponse sans avoir eu le temps de la réflexion. Malgré l'urgence d'aujourd'hui, si M. ECENARRO ne veut pas que cette motion soit présentée, on la retire pour attendre le prochain conseil municipal. Ce n'est pas un problème.

M. ECENARRO répond par la négative. Simplement, il estime qu'on ne peut pas parler d'urgence. Il a parlé de ce sujet là à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, suite à une remarque de M. ELIZALDE sur les agrandissements de classe, et avait alerté les élus sur les problèmes à Lissardy et à la Plage. Depuis, il y a des problèmes aux Joncaux. On peut en parler. Il n'ose pas croire qu'entre le 4 mars et le 25 mars, on ne pouvait pas envoyer un mail ou se dire un mot.

M. VIEIRA avoue qu'il est très sensible aux états d'âme de M. ECENARRO mais rappelle qu'il y a des moyens tout à fait connus politiquement parlant, de s'exprimer dans la presse. Il reconnaît qu'il ne s'est pas beaucoup fatigué à recevoir 48 h avant les communiqués des formations de gauche sur ces problèmes de fermetures de classes.

Cela étant, il voudrait revenir au simple problème de notre responsabilité. Il est vrai que les élus, et il s'en excuse, n'ont peut-être pas eu le temps de digérer le texte, mais ils auraient du faire attention à la première phrase. Il y a 4 postes qui ont été confirmés cette année, c'est-à-dire sauvés l'année dernière + une création. Il croit que c'est très exactement le résultat obtenu par le travail que nous avons mené. Ils n'ont pas fait de très grandes déclarations peut-être, mais le travail qu'il fallait. La preuve est là.

En ce qui concerne les deux fermetures, il est nécessaire de dire publiquement, que chacun le sache sur Hendaye, qu'il est extrêmement dommageable aujourd'hui de fermer des demi postes en français alors que les parents souhaitent dans toutes nos écoles qu'il y ait un renforcement, car ils sentent bien les difficultés à ce niveau là.

Pour ce qui est de l'école de la Plage, le cas est très particulier. Il rappelle que dans les commissions paritaires (il espère qu'au niveau départemental, les représentants du Conseil Général auront voté contre), le seul élément retenu pour décider de fermeture de classe, c'est un ratio élèves/enseignant. Il donne pour exemple un département qui compte 25 écoles. Chacune perd un élève, cela ne change rien. Mais cela change pour le comptable, car 25 élèves de moins dans un département, c'est un poste de moins. Dans cette mécanique, on peut faire de grandes déclarations. On peut aussi travailler point par point et essayer de trouver des arguments pour sortir du ratio. C'est ce que nous avons essayé de faire et qu'il continuera à faire en ce qui le concerne, même s'il lui arrivera de présenter des textes qui arriveront un peu tard sur les tables. L'essentiel, c'est qu'ils existent et c'est qu'ils soient présentés au vote. Après, chacun vote en son âme et conscience.

S'adressant à M. VIEIRA qui parlait du travail "que l'on a fait", Melle CAZALIS voudrait aussi souligner le travail qu'ont fait les parents d'élèves.

M. VIEIRA lui demande où elle a vu qu'ils n'ont pas travaillé avec les parents d'élèves. Tout le travail qui a été fait l'an dernier, qui est fait cette année, se fait avec les parents d'élèves, avec les organisations syndicales, avec le personnel enseignant, ATSEM et personnel de service. Il lui demande d'arrêter sur ce genre de dérapage.

Melle CAZALIS indique que ce n'est pas un dérapage mais estime que la moindre des choses, c'est de citer les syndicats, les parents d'élèves.. comme il vient de le faire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

6 ABSTENTIONS : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, M.SUERTEGARAY, Mme ANSAULT, Melle CAZALIS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée. La séance est levée à 20 h 30.

HENDAYE, le 27 mars 2009

Le Maire,

Jean-Baptiste Sallaberry

AFFICHAGE MAIRIE

le :

Le Maire -